

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 9 septembre 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

188-09-19

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 12 août 2019
- 3- Suivi des travaux de réfection du rang 5
- 4- Remplacement aqueduc rang des Îles : rapport des soumissions
- 5- Développement résidentiel : mandat de lotissement des terrains
- 6- Embauche animateur sportif au gymnase
- 7- Embauche hortultrice
- 8- Fête des bénévoles 2019
- 9- Budget révisé de l'OMH
- 10- Droits de passage sentiers de motoneige
- 11- Programme Hors Foyers : achat d'équipements
- 12- Correspondance
- 13- Rapports des comités
- 14- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2019-09
- 15- Achat d'équipements essais grande échelle surdosage de coagulants installations d'eaux usées
- 16- Contrat relatif à la fourniture et l'implantation d'une enseigne numérique
- 17- Projet de développement Éolien : protocole d'entente modifié
- 18- Mandat relatif à une étude de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc
- 19- Affaires nouvelles
- 20- Période de questions
- 21- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 5 ET 12 AOÛT 2019

189-09-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 12 août 2019, tels que rédigés.

3- SUIVI DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 5

Les travaux sont complétés. L'acceptation provisoire a été faite en date du 21 août dernier. Une seule déficience a été constatée et devrait être corrigée dans les prochains jours.

La demande de paiement numéro 2, au montant de 182 259.53 \$, est déposée au conseil pour approbation. À noter que cette demande comprend la libération de 50 % de la retenue contractuelle. Également, la demande de paiement finale est déposée par l'entrepreneur, afin de se voir libérer l'autre 5 % de retenue en échange d'un cautionnement d'entretien.

190-09-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 2 d'un montant de 182 259.53 \$ et d'accepter la demande du paiement finale d'un montant de 22 855.82 \$, lesquels paiements seront émis aux conditions suivantes :

- Dépôt par l'entrepreneur des quittances des sous-traitants pour le projet;
- Paiement final libéré en échange d'un cautionnement d'entretien;
- Paiement final émis après la correction des déficiences identifiées.

4- REPLACEMENT AQUEDUC RANG DES ÎLES : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Les soumissions pour le remplacement de l'aqueduc dans le rang des Îles ont été ouvertes le 6 septembre dernier à 11 h.

Soumissions reçues :

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| • Terrassement Jocelyn Fortin | 503 326.10 \$ |
| • Terrassement St-Louis Inc. | 558 721.01 \$ |
| • ED Pro Excavation | 686 745.68 \$ |

Il est recommandé d'accorder le contrat à Terrassement Jocelyn Fortin en retirant certains travaux au contrat.

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres en vue de la réalisation de travaux de remplacement de conduite d'aqueduc au rang des Îles;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, la firme Terrassement Jocelyn Fortin a déposé la plus basse soumission et que celle-ci est conforme au devis et règles applicables;

ATTENDU QUE le conseil désire retirer certains éléments du contrat de l'entrepreneur, conformément aux droits de la municipalité en vertu du devis;

191-09-19

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accorder le contrat relatif à l'exécution des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc au rang des Îles à l'entrepreneur Terrassement Jocelyn Fortin pour un prix total révisé de 371 304.04 \$ plus les taxes en considération du retrait des éléments suivants prévus initialement au bordereau de soumission :

- 5.1 Pavage couche unique ESG-14 .70 mm épaisseur;
- 5.2 Réfection de gazon en plaques incluant terre végétale.

Une soumission a été déposée par Inter-Cité Construction pour la réalisation des travaux de pavage retirés du contrat de l'entrepreneur. Le prix soumis est de 192 \$ la tonne, ce qui donne un contrat estimé à 38 400 \$ plus taxes.

192-09-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de pavage à exécuter dans le rang des Îles, suite au remplacement d'une conduite d'aqueduc à Inter-Cité Construction au prix unitaire de 192 \$ la tonne conformément à la soumission déposée le 9 septembre dernier.

5- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : MANDAT DE LOTISSEMENT DES TERRAINS

Une offre de services a été demandée à la firme Girard, Tremblay, Gilbert afin de préparer le lotissement officiel des 26 terrains de la phase 1 du développement. L'offre est d'un montant de 8 385 \$. Cette dépense sera comptabilisée dans

l'enveloppe des travaux de la phase 1 et du règlement d'emprunt adopté à cette fin.

193-09-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Girard, Tremblay, Gilbert pour la préparation du lotissement des 26 terrains pour le développement résidentiel au montant de 8 385 \$ plus les taxes.

6- EMBAUCHE ANIMATEUR SPORTIF AU GYMNASSE

M^{me} Suzy Lessard fait rapport.

Suite à la démission de M^{me} Mélissa Bouchard, le poste d'animateur sportif pour le gymnase a été ouvert aux candidatures.

Le comité de sélection a complété le processus et il est recommandé au conseil l'embauche de M^{me} Sarah-Kim Fortin pour ce poste.

194-09-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'embauche de M^{me} Sarah-Kim Fortin pour le poste d'animateur sportif au gymnase.

7- EMBAUCHE HORTICULTRICE

M. Michel Tremblay fait rapport.

Suivant la signature de la lettre d'entente avec le syndicat des employés de la municipalité en ce qui concerne la création d'un poste d'horticulteur, la procédure afin de combler ce poste a été entreprise.

Suite à l'affichage interne, M^{me} Linda Laplante, actuelle jardinière, a déposé sa candidature. Il est par conséquent recommandé l'embauche de M^{me} Laplante pour le poste d'horticulteur (trice).

195-09-19 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers l'embauche de M^{me} Linda Laplante, actuelle jardinière, au poste d'horticulteur (trice) conformément à la lettre d'entente signée le 13 août dernier.

8- FÊTE DES BÉNÉVOLES 2019

Le service des loisirs recommande la tenue, encore cette année, de l'activité de la fête des bénévoles qui sera un brunch de remerciements au Club de Golf, le 6 octobre prochain. Le budget requis pour l'activité est déposé.

196-09-19 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le service des loisirs à organiser l'activité brunch des bénévoles 2019, le 6 octobre prochain et d'autoriser une dépense au montant estimé de 3 548 \$ pour cette activité.

9- BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport.

Le budget de l'année en cours approuvé prévoyait au départ un déficit de 21 513 \$ et une contribution municipale de 2 151 \$. Une première révision budgétaire a été approuvée faisant passer le déficit à 30 591 \$ et la contribution à 3 059 \$.

Deux autres révisions budgétaires sont soumises comme suit :

- Révision augmentant les dépenses de 4 049 \$ sous l’item remplacement, amélioration, modernisation;
- Révision augmentant les dépenses d’administration de 743 \$ et les dépenses de remplacement, amélioration, modernisation de 3 400 \$ pour un total de 4 143 \$.

Avec ces deux nouvelles révisions, le déficit s’établirait à 38 783 \$ et la contribution municipale passerait de 3 059 \$ à 3 878 \$. Les crédits au budget sont de 4 500 \$.

197-09-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les budgets révisés de l’OMH selon les documents du 12 juin et du 30 juillet 2019, lesquels prévoient un nouveau déficit s’établissant à 38 783 \$.

10- DROITS DE PASSAGE SENTIERS DE MOTONEIGE

Les droits pour le passage des sentiers sur les propriétés de la municipalité sont à renouveler. Un projet d’entente est déposé pour une durée de 5 ans.

198-09-19

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le projet d’entente visant la cession de droit de passage pour les sentiers de motoneige sur des propriétés de la municipalité pour une période se terminant le 15 avril 2024 et que M. Émile Hudon, maire et M. Dany Dallaire, directeur général soient autorisés à signer ladite entente avec le Club de motoneigistes Lac-St-Jean.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon et Éoliennes Belle-Rivière inc. ont convenu d’une convention de permission d’occupation du domaine public, laquelle est intervenue le 5 juillet 2016;

ATTENDU QU’Éoliennes Belle-Rivière a signifié à la municipalité les besoins d’utilisation de la route Belle-Rivière au cours de l’automne 2019 et l’hiver 2020 pour la réalisation de divers travaux;

ATTENDU QUE cette route n’est pas entretenue pendant la période hivernale et n’est pas ouverte à la circulation durant cette saison;

ATTENDU QUE le promoteur Éoliennes Belle-Rivière prendra en charge l’ouverture de ce tronçon de chemin pour les fins des travaux nécessaires dans le cadre de son projet de développement éolien;

199-09-19

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l’unanimité des conseillers que :

- La municipalité confirme à Éoliennes Belle-Rivière son droit d’occupation, d’utilisation et d’exécution des travaux dans l’emprise publique de la route Belle-Rivière sur le territoire de la municipalité conformément à la convention de permission d’occupation du domaine public en vigueur;
- Le promoteur Éoliennes Belle-Rivière devra assumer toutes les responsabilités et obligations contenues à ladite convention;
- Nonobstant les modalités de la convention en vigueur, le déneigement du chemin ou de la partie du chemin nécessaire au promoteur dans le cadre de ses travaux sera exécuté par ledit promoteur et sous sa responsabilité. Le promoteur devra aviser la municipalité du mode d’exécution des travaux d’entretien d’hiver de ce chemin et s’il y a lieu de l’entrepreneur sous-traitant pour lesdits travaux;
- Il est convenu que le chemin ne sera pas ouvert à la circulation automobile, mais strictement pour les besoins du promoteur dans le cadre des travaux réalisés en vertu de la convention en vigueur;

- Le promoteur devra mettre en place la signalisation appropriée à l'effet que le chemin n'est pas ouvert à la circulation notamment.

11- PROGRAMME HORS FOYERS : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Suite à l'approbation de notre projet par Éco Entreprises Québec, une aide financière pouvant aller jusqu'à 14 502 \$ sera versée à la municipalité pour l'achat et l'installation de 25 unités de vidanges et récupération (multi-matières) sur divers sites de la municipalité.

L'entreprise Mobilier Public de Dolbeau-Mistassini a soumis une soumission officielle révisée au montant de 20 535 \$ plus taxes, pour 16 ilots extérieurs et 9 ilots intérieurs. L'acceptation de cette soumission est recommandée.

200-09-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Mobilier Public de Dolbeau-Mistassini pour l'achat de 16 ilots multimatières extérieurs et 9 ilots intérieurs pour un montant de 20 535 \$ plus taxes.

En tenant compte des taxes nettes et de l'aide financière confirmée, le coût net pour la municipalité sera d'environ 7 000 \$. À ce coût, il faut ajouter les dépenses relatives à l'aménagement des lieux pour la mise en place des 16 unités extérieures.

Des crédits de 4 000 \$ sont prévus au budget pour l'achat de mobilier urbain. Malgré le dépassement, il est prévu de financer la partie de la municipalité à l'aide d'une affectation en provenance des revenus reportés aux fins de parcs et terrain de jeux.

201-09-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter la somme nécessaire au financement de la partie des coûts assumés par la municipalité pour le projet d'implantation de 25 unités et ilots multimatières à partir des revenus reportés aux fins de parcs et terrains de jeux.

12- CORRESPONDANCE

OBV Lac-Saint-Jean

Invitation à une journée de formation sur la gestion durable des eaux pluviales, le 10 octobre prochain à Saint-Félicien.

202-09-19 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité d'accepter l'invitation d'OBV Lac-Saint-Jean pour la journée de formation sur la gestion durable des eaux pluviales qui aura lieu le 10 octobre prochain, en inscrivant quatre (4) personnes à cette activité.

Camping Québec

Résultat de classification 2019. Le camping s'est classé 3 étoiles.

Les Fleurons du Québec

Avis de renouvellement d'adhésion pour la période 2020-2022.

203-09-19 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement d'adhésion pour la période 2020-2022 à Les Fleurons du Québec au coût total de 1193 \$.

Fondation Hôtel-Dieu d'Alma

Demande afin de tenir une sollicitation routière le 24 octobre prochain.

204-09-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de la Fondation Hôtel-Dieu d'Alma pour tenir une sollicitation routière le 24 octobre prochain.

François Bonnardel, ministre des Transports

Confirmation d'une aide financière de 17 972 \$ dans le cadre du programme P.A.V.L. – volet entretien des routes locales et confirmation d'une aide financière de 11 000 \$ dans le cadre du programme P.A.V.L. – volet projets d'améliorations particuliers.

Association du Domaine-des-Chênes

Demande relative à une partie du réseau d'aqueduc. Ce dossier sera traité par le comité des travaux publics.

Laval Côté

Lettre de plainte relative à diverses activités d'attroupement sur la propriété du 238, rue De Quen, ainsi qu'à diverses infractions aux règlements municipaux.

13- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité d'embellissement

M^{me} Suzy Lessard fait rapport de la rencontre tenue le 3 septembre dernier.

Il a été notamment discuté de la remise des prix qui aura lieu le 15 septembre prochain et de la lettre de félicitations pour le travail effectué par les employés de service.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

205-09-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Régis Larouche – Achat de 2 livres à 20 \$ chacun 40 \$
- Souper-bénéfice – Juvénat de Desbiens (2 X 100 \$) 200 \$
- Souper-bénéfice – Société d'histoire Lac-Saint-Jean (2 X 110 \$) 220 \$
- Concert-bénéfice – Fabrique St-Antoine-de-Padoue (10 X 20 \$) 200 \$

La demande suivante est refusée :

- Centre aide Saguenay-Lac-Saint-Jean

14- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2019-09

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

206-09-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2019-09 au montant de 557 740.21 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	262 533.57 \$
- Déboursés :	<u>295 206.64 \$</u>
TOTAL :	557 740.21 \$

15- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ESSAIS GRANDE ÉCHELLE SURDOSAGE DE COAGULANTS INSTALLATIONS D'EAUX USÉES

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

16- CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE ET L'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE

M. Dany Dallaire résume le dossier. La municipalité a demandé des propositions pour l'implantation et la mise en service d'une enseigne numérique couleur double-face avec structure de soutien.

Trois entreprises ont été invitées et ont soumis des propositions. Les propositions de l'entreprise Panorama Média ne rencontrent pas les exigences de la municipalité. Suite à l'analyse des autres propositions reçues de LibertéVision Inc. et Flash Néon/Enseigne Ste-Marie, il est recommandé d'accepter la proposition de LibertéVision Inc. en retirant certains éléments.

207-09-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à la fourniture et l'implantation d'une enseigne numérique de résolution 6.67 mm à l'entreprise LibertéVision inc. pour un montant de 48 019 \$ plus les taxes, excluant l'excavation, la dalle de béton, la structure de soutien, le tout conformément à la proposition déposée le 27 août dernier.

17- PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : PROTOCOLE D'ENTENTE MODIFIÉ

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

18- MANDAT RELATIF À UNE ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Gilles Lévesque émet un commentaire positif sur les travaux du rang 5;
- Une question de M. Gilles Lévesque concernant le projet d'aqueduc dans le chemin du Golf;
- M. Laval Côté veut savoir si la municipalité est au courant d'une autre activité survenue au 238, rue De Quen. Divers citoyens interviennent concernant les plaintes acheminées pour les chiens à cette résidence. M. le maire répond qu'une inspection des clôtures a été effectuée ce jour même et que les chiens sont licenciés pour cette année. De plus, afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés par les citoyens pour cette propriété,

M. le maire propose l'organisation d'une rencontre avec la Sûreté du Québec, afin d'explorer diverses solutions. Cette rencontre sera tenue dans les meilleurs délais;

- Une question est posée concernant l'enseigne numérique.

AJOURNEMENT

208-09-19 À 20 h 43, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 23 septembre 2019 à 19 h 30.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général